



PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Public : Personnel travaillant dans les CEGIDD, les maternités, les consultations de gynécologie et d'obstétrique, les centres de planification et plannings familiaux, les centres d'IVG, les CAARUD, les CASPA, les consultations de médecine générale, de spécialités et des urgences, les associations.

Durée : 1 jour pour tous les stagiaires,

Nombre : 8 à 15 stagiaires

Lieu : ALS-Formation
16 rue Pizay 69001 LYON
Métro Hôtel de ville

Dates : Lundi 21 octobre 2019

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h30

Objectifs :

- ► Améliorer ses connaissances dans la population ciblée
- ► Connaître les dispositifs de soins pénalement ordonnés
- Connaître les obligations des professionnels dans le cadre des soins pénalement ordonnés
- ► Se familiariser avec les différents types de prise en charge existantes
- ► Identifier les acteurs du réseau

A.L.S Formation : N° de déclaration auprès de la préfecture de région : 82 69 05066 69

Votre contact concernant A.L.S. formation : Geneviève RETORNAZ,
Tel : 06 12 45 40 80 als.formation@wanadoo.fr
www.als-formation.com

Responsable de cette formation : Isabelle MASSONNAT-MODOLO

Programme pédagogique :

- Données statistiques sur les personnes auteures de violences sexuelles
- Dispositions légales : parcours pénal et parcours de soin pénalement ordonné
- Principaux modèles théoriques internationaux (ex : Canada)
- L'évaluation clinique
- Axes de prise en charge thérapeutique

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Réflexion individuelle et en groupe autour de cas cliniques
-

Intervenantes :

-Marie CHOLLIER, psychologue clinicienne, formée en sexologie

-Isabelle MASSONNAT-MODOLO, psychologue clinicienne

Evaluation de la formation

Prix de cette journée de formation : 150€ par stagiaire